

Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 16 floréal an II (5 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 16 floréal an II (5 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 60;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26201_t1_0060_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 16 Floréal An II

(Lundi 5 Mai 1794)

Présidence de Robert LINDET

Le citoyen Robert Lindet occupe le fauteuil.

La séance est ouverte à onze heures, par la lecture des adresses suivantes.

I

La Société populaire de la commune de Grandrieu, district de Langogne;

Celle de la commune de Venables, district de Louviers;

Celle d'Oloron et les jeunes républicains de cette commune;

Les jeunes citoyens de la Ferté-Bernard;

La Société populaire de Falaise, département du Calvados;

Celle de Meyrueis, département de la Lozère;

Le Comité de surveillance de la commune de Mirepoix, félicitent la Convention nationale sur l'énergie avec laquelle elle a déjoué et anéanti les complots tramés contre la liberté du peuple, et ils l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[La Sté popul. de Grandrieu, à la Conv.; 25 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Grâces vous soient rendues! Vous venez encore une fois de sauver la République et la liberté! Votre énergie et votre fermeté ont fait frémir les despotes corrupteurs du dehors; et vos vertus, votre vigilance font trembler les traîtres et les conspirateurs du dedans. La probité, la justice et la vertu sont à l'ordre du jour. Oui, cela sera, Citoyens représentants, vous l'avez dit! tous les intrigants, tous les ambitieux en ont pâli d'effroi, et tous les vrais amis de la patrie, tous les vrais républicains en ont pris une force nouvelle.

N'épargnez aucun traître, aucun conspirateur! où que la confiance du peuple l'ait placé, s'il l'a trahie, il n'est plus digne de vivre. Quant à nous, habitants d'une des plus hautes montagnes de la République, nous nous faisons gloire d'être montagnards dans le double sens;

nous avons vu de près les rebelles de l'infâme Charrier; ceux du monstre Allier sont venus jusqu'à nos portes ils ont reculé, ils ont respecté notre commune et si quelqu'un parmi nous avait osé aller grossir ces hordes, s'il osait encore tremper dans quelque ambitieux complot contre la liberté et l'égalité, il trouverait toujours un Brutus à côté de lui.

Continuez vos glorieux travaux, dignes représentants, ne descendez du Sinaï français que quand la cause de la liberté aura triomphé; restez fermes à votre poste, le cœur des français vous y désire, leur bras sauront vous y maintenir. Vive la République, vive la Convention, vivent les Comités de salut public et de sûreté générale.

LAPORTE, MOURGUES, MONTIALOUX

b

[La Sté popul. de Venables, à la Conv.; 25 germ. II] (1).

« Citoyens représentants du peuple français,

La Société populaire de la commune de Venables, après s'être formée et organisée, s'empresse de remplir le plus essentiel de ses devoirs, celui de vous exprimer la vive reconnaissance dont elle est pénétrée pour tous les bienfaits que vous versez avec profusion sur le peuple français. Régénérer, réintégrer la nation dans ses droits primitifs, éternels, imprescriptibles; fonder la liberté, la souveraineté du peuple sur les ruines totales du régime féodal et du gouvernement monarchique; assurer son bonheur et sa félicité, au milieu des factions et des obstacles sans cesse renaissants, par une sublime constitution dont l'égalité naturelle est la base inébranlable; voilà vos glorieux travaux; ces faits mémorables qui élèvent la France au-dessus de Rome et de la Grèce, ravissent notre estime et notre admiration et vous obtiendront de nos derniers neveux un hommage bien mérité.

Après s'être acquittée de ce premier devoir, la Société s'empresse également d'en remplir un second non moins important, celui de vous féliciter sur l'heureuse découverte de l'horrible complot liberticide tramé dans les cours de Londres, de Vienne et de Berlin. Des hordes étrangères d'assassins étaient préparées pour l'exécuter; des

(1) P.V., XXXVII 1. B⁴, 17 flor. (2^e suppl⁴).

(2) C 303, pl. 1110, p. 7; Lozère.

(1) C 303, pl. 1110, p. 6; Eure.